En tout cas si la femme Martens ne tient pas en son nom, l'estaminet, c'est elle qui le gère, puisque le mari a une profession spéciale, il est charpentier; comme gérante, elle exerce un commerce : elle est astreinte à la déclaration.

C'est à ce dernier système que se range le Tribunal qui condamne la femme Martens à 16 fr. d'amende.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 2 mars. Appel d'un jugement du Conseil des prud'hommes.* — Nous avons relaté, il y a quinze jours, l'appel interjeté devant le tribunal de commerce par MM. Debuigne et Lemaitre, d'un jugement du Conseil des prud'hommes les condamnant à payer une indemnité à un ouvrier rattacheur, M. Santray.

Voici la décision prise aujourd'hui par le tribunal au sujet de cette affaire.

Attendu, dit le Tribunal, qu'il s'agit dans l'espèce d'un contrat de louage d'industrie : que les conventions librement consenties font la loi des parties et ne peuvent être résiliées que du consentement mutuel des parties ; que, d'après le règlement d'atelier il est prévu une semaine de prévenance en cas de rupture de contrat; qu'il n'a pas été établi par qui, des patrons ou des ouvriers, le contrat a été rompue.

En conséquence, le Tribunal admet M. Santray à prouver par témoins qu'il a été congédié par le contremaître, ainsi qu'il le prétend.

PETITE CORRESPONDANCE

J. B. — 1° Oui. 2° Il doit la remettre à son sergent-major ou à son capitaine, pour être transmise à l'autorité supérieure, et soumise à l'appréciation du Général Inspecteur, lors de sa tournée trimestrielle.

Un inoccupé. — Vous n'y êtes pas astreint : dans votre intérêt toutefois, il serait urgent de le faire. Le bureau est situé rue Neuve, n° 5, au rez-de-chaussée.

Archimède. — Nous croyons que non ; mais il nous semble que vous pouvez régulariser votre situation, si vous voulez rester étranger.

H. V. Croix. — Non, il faut avoir dix-huit ans accomplis. — Pour vous engager dans un des corps de l'armée française, il faut d'abord réclamer la qualité de Français, *pendant votre minorité*, en souscrivant une déclaration devant le Juge de Paix de votre canton. — Les engagements pour quatre ans sont ouverts à toute époque de l'année, et pour tous les corps de troupe.

G. L. Croix. — Même réponse que la précédente.

E. C. — Oui. Si vous êtes admis, votre père devra signer une déclaration, pour vous et en votre nom, dans le but de vous obtenir la qualité de Français, pendant votre minorité. (Voir pour cela le Juge de paix de votre canton).

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUJARDIN-WILMOT qu, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Rachel DUJARDIN, décédée à Roubaix, le 1er mars 1894, à l'âge de 6 ans et 7 mois, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 courant, à 3 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 108.

Les amis et connaissances de la famille BOULENGER-THÉVE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Jean-Joseph THÉVE, ancien manufacturier, veuf de Dame Justine JACOB, décédé subitement à Roubaix, le 2 mars 1894, dans sa 81e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 6 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, 99.

Les amis et connaissances de la famille MULLIER-BARENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Désiré MULLIER, décédé à Roubaix, le 1er mars 1894, dans sa 62e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 4 courant, à 9 heures, à après le règlement d'atelier il est prévu une semaine de prévenance en cas de rupture de contrat qu'il n'a pas été établi par qui, des patrons ou des ouvriers, le contrat a été rompue, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lacroix, 65.

Les amis et connaissances de la famille HANNOTTE-DEMANNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Badilon HANNOTTE, ancien constructeur-mécanicien, décédé à Roubaix, le 2 mars 1894, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 4 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Cambrai, 5.

Les amis et connaissances de la famille Hubert DUFIEFS-BRUNEAU qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Florence BRUNEAU, décédée à Roubaix, le 2 mars 1894, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 160, cour Bas.

Les amis et connaissances de la famille LADSOUS-DELFOSSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Joseph LADSOUS, veuf de Dame Marie DELFOSSE, décédé à Roubaix, le 1er mars 1894, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 courant, à 4 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Congo, 8, près la rue d'Alger.

Les amis et connaissances de la famille BRUNEL-LAMESSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri BRUNEL, décédé à Roubaix, le 2 mars 1894, dans sa 28e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 courant, à 2 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Sébastopol, 64.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 5 mars 1894, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène MOULART, décédé à Roubaix, le onze janvier 1894, dans sa vingt-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 5 mars 1894, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean Baptiste WILLEM, horticulteur, marguillier de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, veuf de Dame Fidéline LAPITTE, décédé à Roubaix, le 3 février 1894, dans sa 87e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

La pêche d'Islande. — Hier matin, les deux premières goélettes dunkerquoises ont pris la mer.

Ce sont les goélettes *Etincelle* et *Facteur* appartenant à M. Pourre. Nous souhaitons un heureux voyage à nos braves Islandais.

PAS-DE-CALAIS

Arrestation d'un instituteur à Coullemont (Pas de Calais). — Par ordre du parquet de Saint-Pol, la gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation le nommé Alexandre-Casimir Petit, instituteur communal à Coullemont, canton d'Avesnes-le-Comte.

Les faits relevés à la charge de cet ignoble personnage qui faisait la classe aux jeunes garçons et aux fillettes, sont de la plus haute gravité.

Petit est âgé de trente-trois ans, marié et père de deux enfants; il est né à Neux-les-Boffles.

Il a avoué les faits repugnants qui lui sont reprochés.

Arras. — Une fausse alerte d'incendie a été jetée hier soir par le soupirail dans la maison d'un mineur nommé Sauvage à Billy-Montigny. On a pu l'éteindre à temps.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 2 mars.* — Jules Vaeghe, Hôtel-Dieu. — Rachel Damain, rue Philippe-le-Bon 3. — Adèle Leperoq, rue de la Chaumette, 61. — Henri Vanspeybroeck, rue de Mons 80. — Florence Yserbit, rue de Mouveaux, pour Dubeaurepaire 2. — Alphonse Willart, rue de Condé 90. — Céline Delgrange, rue Bernau 6, cour veuve Raux 3. — Suzanne Paroth, rue du Marquisat 1. — *Déclarations de décès.* — Désiré Hullier, 61 ans, rue Lacroix, 55. — Victor Geerebaert, 3 ans, *rue de Lens*, fort Cordonnier 4 2. — Charles Lauwers, 54 ans, rue Daubenton 19. — Alphonse Coupe, 3 ans, rue Meyerbeer 35. — François Ladsous, 69 ans, rue du Congo 8. — Florence Bruneau, 75 ans, rue des Longues-Haies 160. — Léon Forrez, 49 ans, Hôtel-Dieu. — François Thève, 80 ans, rue de la Gare 99. — Radelon Hannotte, 62 ans, boulevard de Cambrai 5. — Amélie Vandendriessche, 55 ans, rue du Fontenoy 183.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 10 au 25 février.* — Oscar Vandecam, rue de la Ruelle. — Hortense Noyelle, rue Charles-Quint. — Marcel Carville, rue du Crochet. — Alice Pottier, rue Mirabeau. — Hélène Jovenaux, rue des Ogrès. — Alexandre Dujardin, rue Saint-Paul. — Albert Deschamps, rue de Roubaix. — *Mariage.* — Romain Hachebalck, 35 ans, fondeur et Colette Gevaert, 37 ans, ménagère. — Simon Playes, 23 ans, tisserand et Noémie Herne, 20 ans, lingère. — *Déclarations de décès.* — Georges Bermyn, 20 ans, jardinier, rue du Progrès.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 16 au 22 février.* — Georges Jovenaux, la Houzardes. — Jacques et Eugénie De Swert, jumeaux, le Petit Tournay. — Charles Dumortier, le Grimonpont. — Edmond Debusscher, rue du Beck. — Gabrielle Desmedt, rue Magenta. — Marguerite Destailleur, la Place. — Julia Bergo, le Sapin Vert. — Marie Bossu, le Crétinier. — Aline Liagre, le Bas-Chemin. — Angèle Deprost, la Marteloite. — Marthe Leclercq, le Sartel. — Jeanne Merlin, le St-Liévin. — Clémentine Van Herrewaghe, le Laboureur. — Hélena Pottier, le Sartel. — *Publications de mariages.* — Carlos Barbe, 28 ans, tisserand et Marie Vantighem, 22 ans, soigneuse. — Jules Debœuvre, 23 ans, domestique et Léontine Lefebvre, 28 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès.* — Emile Catteaux, 6 semaines, le St-Liévin. — Rosalie Dirkens, 75 ans et 3 mois, la Baillerie. — Maria Vandepeute, 5 mois 1/2, rue Ste-Marguerite. — Valentine Delerue, 6 semaines, le Crétinier. — Hector Desmet, 2 mois 1/2, le Petit Tournay. — Séverine Ilus, 27 ans et 1 mois, Hôpital. — Louis Saffre, 71 ans et 11 mois, Hospice. — Joséphine Delerue, 71 ans 9 mois, rue du Congo. — Jules Pauwels, 26 ans 9 mois, le Sartel.

LEERS. — *Déclarations de naissances du 1er au 23 février.* — Louise Villequet, Nouveau-Jeu. — Alice Lefebvre, Trieu du Carihem. — Emile Delcroix, Longue-Haie. — Anna Delroux, Vert-Bois. — *Publications de mariage.* — Auguste Scalbert, 27 ans, menuisier, à Roubaix et Florine Seynaeve, 28 ans, journalière, à Leers. — *Déclarations de décès.* — Antoinette Delerue, 10 mois, Vert-Bois. — Henri Vandemeulebroucke, 26 ans 10 mois, tisserand, Trieu de Leers. — Fréderise Dumont, 37 ans 11 mois, cabaretier, Trieu de Carihem. — Angèle Vandosseghem, 56 ans 1/2, ménagère, Vert-Bois. — Frédéric Crochon, 50 ans 4 mois, cabaretier, Trieu du Carihem. — Delhoutte, présenté sans vie la Place. — Livemont, présenté sans vie, Trieu de Leers. — Delhaye, présenté sans vie, Vieux-Bureau.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 22 février au 2 mars.* — Blanche Vernet, rue du Bois. — Alphonse Delfrennes, rue de Cohem. — Clotilde Jansen, rue du Bois. — *Déclarations de décès.* — Herbaux, mort-né, Champ-de-Mars. — Marie Willocq, 21 ans, journalière, Place. — François Duquesne, 51 ans, journalier, Tonkin. — Julia Grillie, 5 mois, rue du Bois.

WILLEMS. — *Déclarations de naissances du 1er au 28 février.* — Emile Derache, rue des Ecoles. — Georges Lesur, au Rolssgeux. — Nelly Danide, au Petit-Lannoy. — Joséphine Dhondt, rue Franche. — *Déclarations de décès.* — Antoine Ponte, 75 ans 1/2, rue Pauvrée. — Marie Derache, 86 ans, des Ecoles.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 2 mars.* — Henri Demeire, rue de Roncq. — Rachel Waelput, rue Delbecque. — Rosa Delporte, rue de l'Epinette. — Amandine Dezwaeme, rue de Menin. — *Déclarations de décès.* — Germaine Romart, 2 ans, rue du Tilleul. — Germaine Vantieghem, 2 ans, rue du Brun-Pain. — Hélène Michaux, 1 an, rue d'Alsace. — Virginie Leeuknecht, 77 ans, sans profession, rue Jambart Cospain. — Alexis Dalle, 2 mois, à l'Epinette. — Henri Dutilloit, 4 mois, rue de Gand.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 16 au 23 février.* — Marie Haquette, rue de Bousbecque. — *Déclarations de décès.* — Louis Dupont, 47 mois et demi, rue de Bousbecque.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 16 au 22 février.* — Léon Vansteenkiste, rue de Wervicq 3/2. — Jean-Baptiste Barnecker, rue de Bousbecques 23. — Idalie Vanbecke, rue de Courtrai 72. — Cyrille Hornaert, porte de Courtrai 34. — André Corner, rue de Lille 75. — Irma Declerck, rue de Courtrai 151. — Alotse Moulaert, rue des Ecoles 35. — Floris Verhaeghe, rue de Bousbecques 27. — Marie Vanassesche, rue de Mouscron 46. — Florence Van Royen, rue de la Caserne 21. — Albert Coopman, rue de la Caserne 41. — Jules Blondeel, rue de Bruges 258. — Valentine Deleu, rue de la Caserne 40. — *Déclarations de décès.* — Emile Vantoffelem, 37 ans, commis-chef des accises, rue d'Ypres 79. — Constant Bossuyt, 53 ans, tisserand, rue de Bousbecques 9. — Pierre Catry, 67 ans, tisserand, rue de Bousbecques 9. — Adèle Lesaffre, 53 ans, boutiquière, rue de la Station 47. — Leonard Gheysen, 36 ans, cultivateur, porte de Bruges 29. — Neuf enfants au-dessous de 7 ans.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 18 au 25 février.* — Albert Vermeulen, Haut-Judas. — Alice Pollet, Haut-Judas. — Stéphanie Remmerie, rue de Menin. — Alfred Vanverschelde, Risquons-Tout. — Valentine Leveugle, Bas Voisinage. — Blanche Philippaert, Mont-à-Leux. — Marie Lagae, Risquons-Tout. — Elisa Henlin, Mont-à-Leux. — Angèle Glorieux, Bois-Fichaux. — Berthe Glorieux, impasse Saint-Paul. — *Mariage.* — Gustave Decock, 25 ans, ouvrier tailleur et Elise Ameel, 23 ans, couturière. — *Déclarations de décès.* — Edouard Stubbe, 71 ans, sans profession, au Couriol. — Julienne Hardy, 14 mois, canton de la Station. — Pierre Soenen, 51 ans, ouvrier au chemin de fer, Bonneville. — Célestine Deschepper, 43 ans, Haut-Judas. — Eugène Vandeputte, 69 ans, cordonnier, Mont-à-Leux. — Dommenis, présenté sans vie, canton du Campas.

1839 Fondation de la Grande Maison 1839.

A LA GRANDE MAISON

PARIS

Succursale de LILLE

15 Rue Faidherbe 15, Aux Bûchers

TOUT CE QUI CONCERNE L'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Chapellerie, Lingerie, Bonneterie, Chaussures

PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

MÉDAILLE D'OR

BELGIQUE

Mouscron. — *Fermeture d'un cabaret.* — Nous avons dit, il y a quelques jours, que M. Herman, commissaire-adjoint de police, avait fait une descente dans un cabaret suspect de la rue de la Gendarmerie et y avait opéré une perquisition, conformément aux ordres du parquet de Courtrai. Le collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Mouscron vient de prendre un arrêté interdisant la vente des boissons dans cet estaminet connu comme maison mal réputée.

Arrestation d'un déserteur et d'un vagabond. — La gendarmerie a arrêté jeudi soir, à Mont-à-Leux, un jeune homme, Auguste Wauters, âgé de 31 ans, domicilié à Lille, soldat au 2e régiment de chasseurs à pied en garnison à Mons; il avait déserté son corps le 29 octobre 1892 et s'était réfugié en France. Wauters a été dirigé sur Mons pour être mis à la disposition de M. l'auditeur militaire de cette ville.

Dans le cours de la même soirée, la gendarmerie a procédé à l'arrestation d'un vagabond, Elie Greverie, natif de Wervicq, âgé de 31 ans, sans domicile fixe.

A l'audience de M. le juge de paix de Mouscron, Greverie a été condamné à deux ans de détention au dépôt de mendicité de Merxplas.

Tribunal correctionnel de Courtrai. — *Audience du vendredi 2 mars.* — L'audience est ouverte à dix heures.

UN VOLEUR. — Un chauffeur, Henri Gilman, âgé de trente-trois ans, natif de Wattrelos, demeurant à Néchin, s'était emparé, en décembre 1892, d'une somme de soixante-cinq francs au préjudice des époux Debaecker-Hazebrouck, de Pretin (Nord). Il est condamné pour ce méfait à une peine d'un an de prison et à une amende de cinquante francs.

Un autre vol de huit francs qu'il avait commis au détriment des mêmes époux, en janvier 1893, avec menaces et violences envers la dame, lui vaut en outre une peine de cinq ans et quinze jours de prison.

Une mauvaise plaisanterie. — L'expertise à laquelle a été soumis l'engin suspect déposé chez M. Woeste a démontré que cet engin renfermait du sable, un peu de poudre noire et quelques vieilles capsules.

Les victimes d'Anderlues. — Voici une statistique complète des victimes :

Sur 235 ouvriers descendus le 11 mars 1892, 63 seulement furent sauvés, 20 blessés et 152 tués. De ces derniers, 27 purent être remontés le jour même; 13 autres qui se trouvaient à l'étage de 420 mètres dans le bouveau nord, ont été ramenés au jour plus d'un an après, en avril 1893.

Les 112 cadavres restants se répartissent comme suit : *a* étage de 370 mètres : 3 cadavres (au midi) : *b* étage de 420 mètres, bouveau du midi : 21 cadavres ; *c* étage de 500 mètres : 88 cadavres.

La remonte n'aura pas lieu avant une quinzaine de jours.

Grave incendie à Maurage. — *Deux morts.* — Ce matin, pendant l'absence des parents, le mari travaillant à la fosse, et la mère étant occupée à ramasser les écrabilles à un terri voisin, un incendie a réduit en cendres la maison de ce charbonnier.

Des voisins accourus aux premières lueurs de l'incendie pénétrèrent dans la maison et en retirèrent deux petits enfants qui étaient encore au lit. Malheureusement, ils étaient horriblement brûlés et sont morts quelques temps après.

Le cours de M. Elisée Reclus à Bruxelles. — M. Elisée Reclus vient d'inaugurer son cours de géographie à la loge maçonnique des Amis philanthropes, rue du Persil, à Bruxelles. Cette inauguration à la date du 2 mars était décidée depuis longtemps : le local seul restait en question. M. Reclus attendait à cet égard une communication de l'Université. Celle-ci avait déclaré, au cours de récents démêlés bien connus, maintenir sa volonté de recevoir chez elle le savant professeur, mais sans fixer de date ; d'autre part, la salle de la rue du Persil avait été mise à sa disposition par le comité de protestation universitaire, d'accord avec la loge. Le conseil académique ne lui ayant rien fait savoir en temps utile, M. Reclus a accepté le local qu'on lui offrait.

Il est arrivé à Bruxelles mardi soir. Personne, hors quelques amis, n'avait été instruit de son arrivée. Mme Reclus l'accompagnait; et le même soir il assistait à une conférence donnée par M. Figard sur Léon Cladel, à la section d'art de la Maison du Peuple, où la bienvenue lui a été souhaitée.

Un reportage fantaisiste a répandu des bruits alarmants et absurdes au sujet de l'ouverture du cours. On a parlé de grands déploiements de forces policières et même d'une mobilisation de la garde civique, en prévision de graves désordres dans la rue ! Tout se bornait à des mesures d'ordre intérieur que le comité organisateur lui-même s'était vu forcé de prendre à cause de l'exiguïté de la salle. Relativement au nombre des auditeurs, il n'y a guère que cinq ou cents places, tout était pris dès [illegible] le chiffre des demandes s'élevant au quintuple. Le comité s'est trouvé dans l'obligation d'ouvrir le public que le local ne sera accessible qu'aux porteurs de cartes. Après les simples curieux, [illegible] lorsqu'il ne restera plus que les géographes, on pourra s'arranger de façon à satisfaire aux demandes.

Des délégations d'étudiants sont arrivées de Liège, de Gand, d'Anvers, de Mons et de Gembloux, pour assister au cours annoncé pour huit heures et demie. Dès avant huit heures, la foule se pressait contre la porte close : trois ou quatre sergents de ville errant aux alentours représentaient les fameuses brigades mobilisées.

Un millier de personnes s'engouffrent bientôt dans le local; la salle est bondée, l'estrade elle-même est couverte d'auditeurs; une longue acclamation salue l'entrée du professeur : celui-ci paraît très ému de cet accueil chaleureux. Il y a là une véritable élite : étudiants, professeurs, artistes, gens de lettres et de science. M. Hirsch, président du comité des étudiants, prononce quelques paroles pour annoncer le cours et présenter le professeur; celui-ci remercie l'auditoire de l'accueil dont il vient d'être l'objet, puis il commence sa leçon simplement. Elle est écoutée avec une attention parfaite et un vif intérêt : les derniers mots sont soulignés par des bravos interminables, puis l'auditoire s'écoule paisiblement.

Telle a été la manifestation anarchique dont on était menacé !

REVUE VÉLOCIPÉDIQUE

Les matchs Médinger-Schofield, Lebaudy-Hourgières. — Le défi de Courbe de Lille. — Les courses de Lille-Boulogne, et Lille-Arras et retour. — Une course de 144 heures. — Deux matchs importants viennent d'être courus : celui de Lebaudy-Hourgières, et le match Médinger-Schofield. Ce dernier a manqué d'intérêt, grâce au train ralenti : les derniers tours de piste auraient suffi pour démontrer la supériorité d'un des concurrents sur l'autre à l'emballage.

Dans ce match de 44 kilomètres, il avait été convenu qu'en cas de chute, bris de machine ou crevaison de pneumatique, les coureurs devraient s'attendre et repartir à la distance approximative où l'incident s'était produit.

Médinger vêtu de son maillot noir à l'étoile dorée se place au poteau de départ, ainsi que son concurrent Schofield en maillot gros bleu, bordé de rouge. Le signal donné les deux coureurs restent immobiles, attendant celui qui prendrait la tête. Après une quarantaine de secondes, Schofield démarre, menant un train moyen. Au huitième tour, le pneumatique de Schofield se dégonfle, Médinger, selon les clauses, descend de machine. Un quart d'heure après les matcheurs repartent. Le train devient d'une lenteur désespérante.

Trois tours avant la fin, les entraineurs quittent la piste. Schofield accélère l'allure. Au dernier tour, le train augmente, et Médinger dans un emballage foudroyant, lui prend au dernier virage, deux longueurs Schofield, emballé à son tour, mais dans le virage le coureur anglais tombe de sa monture, roulant plusieurs fois sur lui-même, Médinger qui ne s'était pas aperçu de l'accident donne tout ce qu'il peut et parvient au poteau d'arrivée, salué par les applaudissements unanimes. Quant à Schofield il rentre seul au quartier des coureurs, n'ayant aucune blessure apparente.

Ce record... de lenteur est battu par 33 m. 4 s. 4/5.

D'après les clauses du match Médinger reste victorieux car exception était faite pour les deux derniers tours.

— Le second match peut être appelé course de gentlement entre MM. Lebaudy et Hourgières. Les conditions acceptées de part et d'autre sont : 25 kilomètres à courir, l'enjeu 2.5 0 fr. En cas de chute ou de changement de machine, les coureurs s'attendront.

Au départ Hourgières prend la tête vigoureusement, mais tombe au virage. Lebaudy en voulant l'éviter va s'abattre sur la balustrade. Heureusement pas de chute grave pour les deux matcheurs qui remontent immédiatement en machine. Lebaudy commence alors par prendre une vingtaine de longueur à son adversaire et reste pendant de temps après à le doubler. Hourgières tombe à nouveau et visiblement découragé par sa déveine n'essaie même plus de suivre. Quelques tours avant la fin, Hourgières se met à suivre son adversaire, avec l'intention de le battre à l'emballage.

Quand les entraineurs quittent la piste, deux tours avant la fin, les coureurs ralentissent l'allure. Au coup de cloche Lebaudy emballe suivi une dans roue par son adversaire.

Au virage les deux matcheurs sont sur la même ligne. La lutte est acharnée et M. Lebaudy, malgré ses nombreux zigzags réussit à gagner de trois quarts de longueur.

Le temps est de 1 h. 16 minutes 23 secondes, temps excellent, étant comprises les 4 minutes perdues pendant les deux arrêts.

Comme nous l'avons dit dans un précédent article, ce défi de M. Max Lebaudy, avait été lancé à tout cycliste qui, comme lui, n'avait pris part à aucune course publique.

..

Le coureur Lillois, bien connu dans la région, M. Gaston Courbe, vient de lancer un défi à tout homme au monde, sur une distance de vingt-cinq kilomètres, en tricycle. Médinger vient de relever le match ainsi que Maurice Echalié. Seulement, ce dernier ne peut accepter l'époque fixée, c'est-à-dire le 1er avril, parce qu'il ne sera en forme qu'au mois de mai. Comme bien l'on pense, ces épreuves seront intéressantes, étant donné la force exceptionnelle de M. Courbe, sur le tricycle.

Les courses de Lille-Arras et retour et de Lille-Boulogne. — Ces deux courses sont organisées : la première par la « Pédale Amiénoise » pour le dimanche 3 juin, à tous les coureurs et amateurs de la Fédération du Nord, en vue de l'obtention du *brevet militaire et du diplome* de la Fédération du Nord : la seconde par le « Nord-Cycliste » pour le dimanche 10 juin, avec le grand concours des *Cyclistes Boulonnais* et le bienveillant appui de la Fédération vélocipédique du Nord. Les inscriptions, ouvertes dès aujourd'hui, seront closes le 31 mai. Aucun engagement ne sera valable s'il n'est accompagné du droit d'entrée de cinq francs.

Le règlement et les divers autres détails de la course seront publiés ultérieurement. Cette course de Lille-Boulogne-sur-Mer, absolument régionale, est ouverte à tous cyclistes seniors juniors et vétérans, résidant dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Les coureurs seront placés au départ dans l'ordre d'inscription.

A ce propos que l'on nous permette une observation que nous ont signalée des cyclistes qui ont déjà pris part dans la région, à des épreuves sur route : Celle de Lille-Dunkerque par exemple, organisée par l'année dernière. La course fut d'abord annoncée sans désignation de prix. Ce ne fut qu'un mois environ avant la course que l'on donnait la liste des prix en espèces. Quant aux autres prix ou les mentionnait bien, mais sans indiquer la catégorie où le numéro de classement auxquels ils étaient attribués. Par suite de ce manque d'organisation il est arrivé ceci, que lors de la distribution des récompenses, des coureurs arrivés avant d'autres ont reçu des prix inférieurs. Pourquoi donc ne pas prévoir? Espérons donc que cette année cette lacune sera comblée; cela dans l'intérêt des organisateurs.

A signaler, en terminant, le défi monstre, lancé par M. Albert Schoel, le gagnant de la récente course de six jours, à tous les cyclistes du monde entier, pour un match de *144 heures* consécutives — c'est-à-dire six jours et six nuits — à courir sur la piste de Madison-Square, à New-York.

Nous attendons la décision des amateurs de longues distances, tels que : Terront, Stéphane, Williams, pour relever ce défi.

TÉLÉS.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Un amateur a surpris dans ses pigeons, un épervier en train de dévorer un pigeon. Il a pu constater que ce pigeon portait à la patte droite une bague en cuivre qui porte le n° 152 n° 1891 : le pigeon est bleu et porte sur l'aile droite le n° 22, avec la marque c. h. Si l'amateur veut s'en rendre compte, il n'a qu'à s'adresser rue des Trois-ponts n° 40. »

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche prochain 4 mars, tendage de la partie de coqs chez M. Prudent Vanherpe, près de la Croix-Blanche, à Croix, contre M. Emile Delemarre, de Roubaix. Mise au parc à 5 heures précises.

— Lundi prochain 5 mars, rendage de la partie de coqs chez M. Delgrange, de Roubaix. — Mise au parc à quatre heures précises.

— Lundi 5 mars, attaque à l'Enflé contre Louis Grau et Staden. Cette partie se joue tous poulets.

— Résultat de la partie du 28 février contre M. Dujardin, de Tourcoing. M. Dujardin a gagné la seconde paire et perdu les autres. M. Dutat a donc gagné la partie. Résultat du 2/3 mort contre M. Delplanque de Tourcoing. M. Delplanque a gagné la seconde paire et perdu les autres. M. Dutat a gagné le 2/3 morts.

— Lundi 5 mars, attaque chez Dutat contre le Réveil du Jour, dit le petit Louis.

Lundi 5 mars, rendage à l'Ours contre le Dragon Vert De nombreux paris sont déjà engagés. Qu'on se le dise.

— Dimanche 4 mars attaque d'une belle partie chez M. Joseph Delbart estaminet du Beau parc, boulevard de Metz 13, contre la société de chez Laloy de Wattrelos. On y verra des coqs redoutables.

— Mardi 6 mars, il se jouera au Bon-Vivant un 3 de 5 mort pour 100 fr., paires de plaisir à 40 fr., contre la société des Bouchers réunis de Mouveaux : tous poulets. C'est dans cette partie qu'on verra battre le terrible coq du Guillem et le coq qui a déniché la grosse partie au Cuirasser. Par la même occasion le sieur Oscar Vandamme prévient les amateurs que deux sociétés étrangères, la société de Salembier de Belleghem contre les sociétés du Coq brutal et de Kurn réunies joueront chez lui le 1er avril un 3 de 5 pour 100 fr. plus l'entrée au gagnant. Avis aux amateurs.

— Lundi prochain aura lieu chez François Maillesse, ancien estaminet de l'Anguille, rue de l'Ommelet contre Mathon, de la rue de la Redoute, un 2 de 3 mort, coqs anglais. L'enjeu sera 50 francs plus l'entrée du parc, au gagnant; les paires de plaisir à 10 francs. On verra jouer dans cette partie les jaunes pattes du capitaine d'Espierres (Belgique.)

— Dimanche 4 mars, au Maréchal de Coyghem : 3 de 5 mort pour 200 francs contre les Amis Réunis du Blanc-Seau.

— Lundi 5 mars chez M. Deroubaix, Boulevard de Paris, rendage du 3 de 5 pour 30 fr. contre Mathon, de la rue de la Balance. Il y aura en plus une paire citée pour 25 fr. le fameux coq rouge de Mathon, contre le terrible gris de l'Epeule.

— Lundi 5 mars, à l'Ours, rue Pellart, rendage, contre le Dragon.

TOURCOING. — Dimanche 4 mars à l'Ours à Tourcoing il se jouera une paire coqs cités, contre Dhaze.

— Après le concours de la brasserie les Amis Réunis de l'Ours joueront dans leur parc un deux de trois mort pour 50 francs contre Bousbecques.

— M. G. Desrousseaux organisateur du Grand Concours de Barbaris qui aura lieu à l'Ours à Tourcoing, le dimanche de Pâques, informe les amateurs qu'il ne reste que 4 mises à prendre et engage les sociétés desireuses d'y participer d'envoyer leur mise au plus tôt.

— Jeudi 1er mars à eu lieu chez M. Dutat, estaminet du Boulevard, une partie d'un 2 de 3 pour 50 fr. contre M. Delplanque de Tourcoing. La société Dutat a gagné la 1re, la 3e et la 4e paire. M. Delplanque a gagné la 2e paire.

— Vendredi 2 mars, a eu lieu, à la Brasserie St-Eloi, rue de la Gare, 22, une partie d'un 2 de 3 pour 50 fr. paires de plaisir à 40 fr. contre le Dragon Vert de Roubaix. La Brasserie St-Eloi a gagné la 1re paire, a perdue les 2e et 3e. La 4e qui était une paire de plaisir a été nulle. Le pari de 50 fr. sur le 2 de 3 a été gagné par Roubaix.

Dimanche 4 mars attaque d'un trois pour 50 fr. 3 poulets et un vieux chez M. Desrousseaux estaminet de l'Ours rue de Roubaix contre la société de Bousbecque.

— Lundi 5 mars attaque chez M. Desmettre place St-Jacques d'une partie de 3 de 5 pour 100 fr. contre Cousins de Roncq. Paires de plaisir à 40 fr. Tous poulets.

MOUVEAUX. — Le sieur Cardon cabaretier au Petit Jésus à Mouveaux a l'honneur d'informer les amateurs de coqs que c'est lundi prochain 5 mars la grande partie contre le Capreau. On verra dans cette partie les meilleurs coqs du monde entier; en même temps inauguration du nouveau parc pouvant contenir 300 personnes. Qu'on se le dise.

— Dimanche 4 mars chez M. C. Herman, estaminet du Grand Roubaix à Mouveaux, aura lieu le rendage de la partie du Bon-Vivant de Roubaix.

BONDUES. — Lundi 5 mars, rendage d'un 3 de 5 chez M. Alphonse Tiberghien, « les mal contents du Cabu. »

THÉATRE DE MARS (Place du Mathéline et Richard-Lenoir). Direction : Mme veuve G. DESCHAMPS. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0 — Dimanche 4 mars, — A l'occasion de la Mi-Carême. Spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ensemble ne paieront qu'une place. — *La Fille de Mme Angot*, opéra-comique en 3 actes. — 9 heures, *Les Deux Orphelines*, drame en 5 actes et 8 tableaux.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin Officiel de l'Exposition de Lyon, universelle, internationale et coloniale en 1894. — Sommaire du n° 55. — 1er mars 1894. — Chronique hebdomadaire. — Partie officielle : Projet de loi, exposé des motifs. — Amendement. — Rapport du Président des classes 48 et 49 : Boissons fermentés, condiments et stimulants. — comité Roannais. — Partie non officielle : La Gironde à l'Exposition de Lyon. — La publicité à l'Exposition. — L'Ex